

# PARTIR À L'ÉTRANGER

## Mobilités des personnes en situation de handicap

---

### Erasmus+

Les étudiants, enseignants et personnels

en situation de handicap physique, mental (intellectuel, cognitif, ou trouble de l'apprentissage), sensoriel, ou autre ;

ou avec des problèmes de santé (« souffrant de problèmes de santé chroniques, de maladies graves ou de pathologies psychiatriques »).

« participants avec besoins spécifiques » définis comme « participants potentiels dont l'état de santé physique, mental nécessite un support financier distinct »)

et qui souhaitent participer au programme Erasmus+ peuvent, en plus de la bourse normale, **bénéficier d'un financement spécifique** pour supporter les coûts supplémentaires occasionnés par la mobilité envisagée : logement adapté, assistance au voyage, soins médicaux, équipements spéciaux, supports pédagogiques adaptés, accompagnants, etc.

personnes

Une note d'informations plus détaillée intitulée « Demande de fonds complémentaires pour individus en situation de handicap » est disponible sur le site « Erasmus+ Penelope+ », <https://www.erasmusplus.fr/penelope/> onglet « Vous êtes bénéficiaire ».

La **demande de fonds complémentaires pour les individus en situation de handicap** est saisie en ligne sur l'espace organisme Penelope+ et avec ses pièces justificatives annexées (voir *infra*) elle doit être soumise en ligne à l'Agence Erasmus+ France / Education Formation **1 mois avant le départ en mobilité du demandeur**.

Un guide intitulé « Guide à la saisie d'une demande de fonds complémentaires pour individus en situation de handicap » est disponible sur le site « Erasmus+ Penelope+ », <https://www.erasmusplus.fr/penelope/> onglet « Vous êtes bénéficiaire ».

La prise en charge se base sur l'estimation par l'Ircom, après analyse des besoins avec le participant, des frais réels engagés pour le séjour visé. Ne seront pris en compte que les frais non couverts par d'autres sources de financements.

Les besoins énoncés doivent être documentés ; chaque coût avancé doit être justifié : factures, devis, échanges de mails...

Pour établir et suivre ce dossier la personne de référence au sein de l'Ircom est le coordinateur des relations internationales et coordinateur Erasmus+ [c.coupry@ircom.fr](mailto:c.coupry@ircom.fr)

Prévoir l'annexion au *formulaire de demande* en ligne des pièces ci-dessous :

- › *Contrat de mobilité* du demandeur
- › Copie recto verso de la carte d'invalidité (délivrée pour un taux d'incapacité de 80 %) ou attestation médicale / Sécurité Sociale
- › Copie de la décision PCH (Prestation de Compensation du Handicap, versée par le Conseil départemental du département de domiciliation) si attribuée au demandeur
- › Devis justifiant les coûts supplémentaires liés à l'hébergement spécifique, s'il y a lieu
- › Devis justifiant les coûts supplémentaires liés au transport, s'il y a lieu (attention uniquement réservé aux handicapés moteurs ne bénéficiant pas d'un logement au sein du campus)
- › Certificat médical de moins de 3 mois spécifiant s'il y a lieu le suivi médical lors du séjour
- › Devis justifiant les coûts supplémentaires liés à l'assistance et au suivi médical
- › Devis justifiant les coûts supplémentaires liés au matériel didactique ou autres besoins
- › Preuve que l'établissement d'envoi s'est assuré des conditions d'accueil adéquates
- › Copie carte grise véhicule s'il y a lieu
- › Attestation délivrée par l'organisme d'accueil, visant à vous informer des mesures prises pour l'individu en mobilité
- › Toute pièce justifiant d'autres besoins.

### **Envoléo** (uniquement mobilités étudiantes)

Les étudiants en situation de handicap bénéficiaires d'une aide Envoléo perçoivent une prime forfaitaire complémentaire de **1 000 €**.

Cette bonification est allouée aux détenteurs d'une **carte d'invalidité** délivrée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Une copie leur en est demandée.

Cette prime peut être majorée d'une nouvelle bonification de 1 000 € pour les boursiers sur critères sociaux à partir de l'échelon 4.

Un étudiant qui cumulerait ces 2 situations se verrait donc verser 2 000 € en plus de son forfait départ soit un total de 3 000 €.